

La liste des objets autorisés à entrer ou sortir

Objets et catégorie d'objets	Réception	Sortie	Précisions
Les vêtements ou chaussures	X	X	<p>Ne sont pas autorisés</p> <ul style="list-style-type: none"> -les vêtements dont les inscriptions sont outrancières ou provocantes, ou sont de nature à porter atteinte au bon ordre ou à la sécurité de l'établissement -les vêtements pouvant provoquer une confusion avec l'uniforme pénitentiaire ou tout autre uniforme -les tenues à imprimé camouflage ou vêtements pouvant servir à masquer une identité : couvre-chef, capuches, ...(des exceptions lors de certaines périodes de l'année peuvent être apportées à cette interdiction par le chef d'établissement). -les vêtements en cuir, doublés ou matelassés qui protégeraient suffisamment pour franchir des dispositifs de sécurité et ainsi faciliter une évasion.
Tous documents relatifs à la vie familiale et permettant l'exercice de l'autorité parentale	X	X	
Agenda papier, papier à lettre, enveloppes, timbres postes	X	X	
Produits d'hygiène neufs et sous emballage d'origine	X	X	<p>Ne sont pas autorisés les produits contenant de l'alcool, les bombes aérosols et les lingettes</p> <p>Sont autorisés dans la limite de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 stick déodorant - 1 boîte de coton-tige - 3 gels douche - 2 shampoings
Objets cultuels et livres nécessaires l'exercice de la vie spirituelle	X		
Jeux de société : jeux de cartes, jeux de dés ou jeux avec damier	X	X	<p>Ne sont pas autorisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> -les jeux dont la taille de la boîte dépasse 30 cm de long, 20 cm de large et 10 cm de hauteur. -les jeux avec des pièces métalliques de plus de 10 cm. -les jeux incitant à des jeux d'argent ou pouvant conduire à des altercations physiques.
Livres, bandes dessinées, revues	X	X	À raison de 7 maximum par parloir
CD audio sous blister uniquement si leur origine commerciale est identifiable	X	X	À raison de 5 maximum par visite. Ne sont pas autorisés le CD sur support gravé
Le linge de toilette	X	X	<p>Ne sont pas autorisés les linges dépassant 1 mètre.</p> <p>Le linge de table et literie personnels ne sont pas autorisés car le nécessaire est fourni par l'établissement.</p>
Les dessins ou objets réalisés dans le cadre des activités d'arts plastique		X	Faire une demande préalable au chef d'établissement
Les produits alimentaires	X		Uniquement selon les modalités définies par note de service particulière (périodes de fêtes...)
Petits appareillages médicaux	X	X	<p>Sur demande préalable auprès du chef d'établissement avec avis de l'unité sanitaire</p> <p>Les médicaments ou produit pharmaceutiques ne sont pas autorisés</p>